



Réf. Farde e-Assemblées : 2386967

N° OJ : 14

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/02/2021

**Objet :** Convention de mise à disposition de locaux pour le jury du cursus "Peinture" de l'Académie Royale des Beaux-Arts/Ecole Supérieure des Arts".

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale;

Vu le Décret de la Communauté française du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique;

Considérant que l'Académie royale des Beaux-Arts/Ecole Supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles veille à la formation de jeunes artistes et organise à cet effet un jury d'examens en "Peinture" en présence de professionnels dans un espace se prêtant à l'exposition des oeuvres de fin d'année des élèves;

Considérant le caractère spécifique des études organisées par l'Académie royale des Beaux-Arts/Ecole Supérieure des Arts de la Ville de Bruxelles;

Considérant que De Markten, un lieu composé de plusieurs salles d'exposition, met son espace, situé rue du Vieux Marché aux grains 5 à 1000 Bruxelles, à disposition moyennant la signature de la convention jointe;

Considérant que cette mise à disposition est prévue du 19 avril 2021 au 3 mai 2021 pour le jury du cursus "Peinture";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : la convention de mise à disposition de locaux (pour le jury du cursus "Peinture") entre la Ville de Bruxelles en tant que pouvoir organisateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts/Ecole Supérieure des Arts et De Markten est adoptée.

Annexes :

[CONVENTION FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)